

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2019/n°90/3.2/04-12/29

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	19	23

Date de la convocation : 27-11-2019
Date de l'affichage : 28-11-2019

OBJET :

**VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL
PARCELLE BS 11**

- Rapporteur : P.VAN DER LINDE

SEANCE DU 4 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf,

Le QUATRE DECEMBRE à 18 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

PRESENTS : Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUULET, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Noémie CLAUDEL, Marielle NEPOTY, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Michel LEBLANC, Hélène THELENE, Maguelone CHAREYRE, Olivier BERTRAND, Rachida BOUTEILLER, Cédric BONATO, Alexandra BONNET, Stéphane PIGNAN.

Absents excusés ayant donné procuration :

P. CATHALA à P. MAUMEJEAN

V. BONVICINI à J. SOLEYROL

F. LABARUSSIAS à C. BONATO

G. BER à A. BONNET

Absents : P. DEVILLE – S. ROUS – C. BERTINI – N. THEODOSE – A. MOLLUNA – A. JACINTO

Secrétaire de séance : C. LAURIE

La commune est propriétaire d'un terrain nu, cadastré section BS N°11 d'une contenance de 1000 m², lieu dit « Peyret », situé en zone N du plan local d'urbanisme (*plan annexé*).

Ce terrain a fait l'objet d'une estimation du service des domaines à hauteur de 7700 euros +/-10%.

M. et Mme Nicolas COMBEAU se sont portés acquéreurs de ce terrain, moyennant la somme de 15 000 euros.

Aussi est-il proposé au conseil municipal :

- D'autoriser la vente à M. et Mme Nicolas COMBEAU, d'une superficie de 1000 m², moyennant la somme de 15 000 €
- De désigner Maître GUICHARD, Notaire à Aigues-Mortes pour représenter les intérêts de la commune dans cette vente
- De dire que les frais d'acte et de bornage seront à la charge de l'acquéreur
- D'autoriser le Maire à signer tout document et acte se rapportant à cette affaire

Le conseil municipal est invité à délibérer

Le conseil municipal, après débat et à la majorité des voix :

Pour : 18. Contre : 5 : C. BONATO (proc. F. LABARUSSIAS) – A. BONNET (proc. G. BER) – R. BOUTEILLER
- adopte les propositions.



Le Maire,
Pierre Maumejean